

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 21 (1974)
Heft: 4

Rubrik: Nouvelles des villes et cantons romands

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'état actuel de la protection civile en Suisse romande

Comme chaque année à cette époque, nous dressons une sorte de bilan de la protection civile en Suisse romande. Ce qui n'est pas chose facile, car — et contrairement à ce que l'on peut penser — les choses sont totalement différentes d'un canton à un autre en Romandie. Différentes, non pas par le désir de bien faire des responsables (à tous les échelons) mais pour diverses raisons qui tiennent d'abord aux conditions géographiques et démographiques qui sont très dissemblables ici et là. Ici, en effet, c'est une ou plusieurs villes importantes, là ce sont de nombreux villages ou bourgades. Le nombre des habitants étant chaque fois différent et les problèmes à résoudre constituant toujours des «cas» particuliers.

C'est pourquoi, soit dit en passant, les tabelles établies pour l'application de la «conception 1971» et comprenant plusieurs catégories de communes-types établies en fonction des habitants... ont suscité pas mal de discussions. Si, en effet, et pour l'ensemble du pays et des communes il était nécessaire de fixer certaines bases d'appréciations, les choses ne plaquent plus lorsqu'il s'agit d'extrapoler. Pour étayer notre raisonnement, rappelons que dans le projet d'application de la «conception 1971», les communes sont classées en huit catégories selon le nombre d'habitants, la (H) allant jusqu'à 100 de ceux-ci, et la (A) en comptant plus de 8000. Avec une catégorie intermédiaire, la (C) allant de 4000 à 6000 habitants. Et l'on trouve, pour l'utilisation des tabelles en question, l'explication suivante:

«Pour l'appréciation de la commune en vue de l'organisation et des constructions, les communes de la catégorie (A) représentent le multiple de 5000 habitants, catégorie de la commune (C)»

Le nombre d'habitants n'est pas forcément un critère valable...

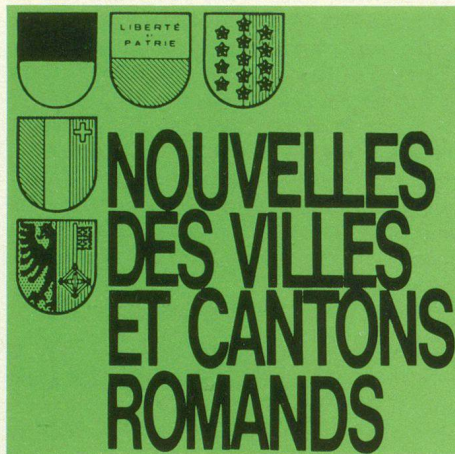
Mille regrets, car — et tout en admettant qu'il était nécessaire de mettre à disposition des chefs locaux certains éléments d'appréciation, basés sur le nombre d'habitants... il tombe sous le sens que la simple extrapolation ne «colle» plus si l'on prend en considération une agglomération groupant 10 000 personnes et une autre 200 000, l'une et l'autre étant pourtant des multiples de la commune-type de 5000 habitants! Car enfin, dans un tel domaine que celui de la protection civile, il n'y a pas que le nombre d'habitants qui compte, lorsqu'il s'agit de planification générale.

N'allons pas plus loin dans notre démonstration, qui n'a rien de négatif... car les chefs locaux sont assez conscients de leur responsabilité pour interpréter les normes qui leur sont fournies officiellement, notre parenthèse n'ayant tendu qu'à prouver qu'il est impossible d'établir un bilan rigoureux de la protection civile en Romandie, puisque là justement, les différences sont grandes entre communes ayant le même

nombre d'habitants, mais où les dangers potentiels peuvent varier considérablement. Et, en écrivant ceci, nous pensons à certaines agglomérations où l'«alarme-eau» est nécessaire, avec tout ce que cela comporte comme mesures à prendre.

Puis il y a le problème des centres d'instruction...

Mais d'autres éléments interviennent également lorsque l'on examine ce qui s'est fait jusqu'alors dans les cantons d'expression française, et tout d'abord la crédibilité que les autorités ont accordée à la protection civile dès l'introduction de celle-ci en Suisse. Dans



certain cantons, il n'y eut aucun problème, et dès le début, la nouvelle organisation fut admise avec la plus grande compréhension — certains cantons ayant fait de gros efforts préparatoires, même bien avant l'introduction de la loi fédérale PC... — ailleurs on fut «tiède» et on désira «voir venir». Enfin, mais ce fut rare, on fut catégoriquement «contre» dans certains cas. Tout cela au début car, heureusement, la protection civile est maintenant entrée dans les mœurs, la presse lui accorde une large part, et à de très rares exceptions près, il n'y a plus d'opposition formelle... sinon des oppositions de «principe» que les intéressés seraient bien incapables de justifier alors qu'ils savent ce qui se fait dans un tel domaine dans tous les pays proches ou lointains!

Toutefois, et si nous enregistrons avec plaisir l'état d'esprit actuel des autorités et de la population à l'égard de la protection civile — les organes d'information ayant tout fait pour cela — il n'en reste pas moins que (ici et là) un sérieux retard se manifeste dans certains domaines, dans celui des centres d'instruction en particulier. Avec toutes les conséquences qui peuvent découler de cet état de fait.

Done pas de comparaisons... mais des constatations

Il y aurait encore de nombreuses raisons à signaler qui expliqueraient les différences qui marquent l'état actuel de la protection civile d'un canton à un autre. Mais nous croyons en avoir assez dit pour affirmer que les commentaires

que nous donnons ci-dessous à ce sujet n'impliquent aucune comparaison, mais qu'ils reflètent ce que les chefs des offices cantonaux ont signalé dans leurs rapports annuels. Des rapports qu'ils ont bien voulu nous transmettre, ce dont nous les remercions, et que nous citons par ordre alphabétique.

Canton de Fribourg

Chef de l'Office cantonal PC: M. Jean-Paul Donzallas

Etant donné qu'à l'occasion de la journée d'information sur «Agriculture et radioactivité» — qui aura lieu le 8 mai prochain à Marly — une présentation complète sera faite de la protection civile fribourgeoise, nous ne citerons pour ce canton que certaines données d'ordre purement général. Et d'abord que le rapport annuel du chef de l'Office est rédigé en français et en allemand, comme d'ailleurs tous les autres documents, ce qui ne facilite pas le travail des intéressés. L'instruction devant aussi tenir compte de ce bilinguisme. Un élément qui nous paraît intéressant à signaler, et qui est le suivant: Les responsables des communes de moins de 1000 habitants ont suivi, dans chaque district, un cours traitant des problèmes administratifs de protection civile.

Abris privés et installations PC

L'évolution de la construction des abris privés s'est maintenue, de telle sorte qu'à l'heure actuelle, le nombre total des «places abritées» pour le canton ascende à 103 145, ce qui représente le 57 % de la population.

En ce qui concerne les installations PC, de nouvelles réalisations sont à enregistrer concernant des postes de commandement à Fribourg-ville et dans diverses cités, des postes sanitaires et des points d'eau. Le centre opératoire de l'Hôpital cantonal est maintenant terminé, et rappelons qu'il a été visité plusieurs fois par les participants aux cours internationaux pour instructeurs se déroulant à Genève dans le cadre de l'OIPC. Quant au centre opératoire de l'Hôpital de Meyriez, il est en voie de réalisation.

Centre de Sugiez et matériel

Ce centre est un des premiers à avoir été aménagé en Suisse et il est toujours plus occupé pour les cours PC fribourgeois et neuchâtelois, avec un total de 10 474 journées d'occupation, répartis sur 188 jours.

Notons que les cours de deux jours ont eu lieu pour la dernière fois à Sugiez, et c'est là une nouvelle étape qui permettra aux chefs locaux de travailler directement avec leur personnel et dans le cadre des communes.

Tout ceci étant, la dotation en matériel suit le mouvement.

Information

L'Office cantonal a toujours attaché une grande importance à l'information —

voir la «Journée portes ouvertes» à Sugiez — et il a participé à l'organisation de l'assemblée 1973 de l'USPC à Fribourg, et à la remise en action de l'Association fribourgeoise pour la protection des civils.

Alors, et même fortement résumée, l'activité PC dans le canton de Fribourg a été remarquable.

Canton de Genève

Directeur du Service cantonal PC: M. Ernest Reymann

Dans les généralités, nous lisons que la phase de réalisation de la PC genevoise, qui a débuté en 1967 au centre de Bernex, s'est poursuivie en 1973 avec, principalement, le développement de l'instruction, les livraisons de matériel et les constructions d'abris privés et de dispositifs. Le service comptait 42 employés au 31 décembre 1973 (réd.: lorsque ces lignes paraîtront, tout le service aura «émigré» à Bernex, où un nouveau bâtiment administratif a été construit à côté du centre d'instruction. Ainsi tout sera centralisé).

Abris privés et dispositifs PC

La construction des abris privés va toujours bon train, en fonction de l'urbanisation sans cesse plus poussée dans la banlieue genevoise. Au début de cette année, 230 591 places d'abris étaient au service de la population dans les quatorze communes astreintes à la PC.

Plusieurs communes ont profité de constructions publiques et particulièrement d'écoles pour réaliser des dispositifs. C'est ainsi qu'en totalisant ceux déjà à disposition — qui servent pour les exercices de deux jours — ceux en construction ou en voie d'achèvement, les organismes cantonal et communaux seront bien équipés dans ce domaine. Il s'agit de postes de commandement à tous les échelons (y compris ceux pour les autorités), d'abris pour détachements ou sections pionniers et SPG, de postes sanitaires de secours et de postes sanitaires, de même qu'un centre opératoire protégé. Mais il y a aussi les réserves d'eau, avec la construction d'un collecteur, qui constitue une intéressante réalisation technique dont nous parlerons en détail au moment voulu.

Par ailleurs, un certain nombre d'entreprises ont construit des dispositifs pour leurs OPE.

Centre de Bernex et instruction

En lisant les rapports du directeur du SCPC genevois et de son chef de l'instruction... on peut se demander ce que l'on ferait à l'heure actuelle sans le centre de Bernex. En plus, en effet, des soixante-cinq cours officiels (d'introduction, de cadres, pour médecins et pour femmes, rapports des chefs locaux et chefs OPE), qui se sont étendus en 1973 sur 247 jours en totalisant 2276 participants, on note une quantité d'autres cours, pour l'Inspectorat cantonal du feu, pour les sapeurs-pompiers, pour des entreprises diverses, pour chiens de

catastrophe, pour la formation d'instructeurs nationaux mis sur pied par l'OIPC. Et nous en passons.

Notons encore deux chiffres intéressants touchant à l'instruction: en 1973 ont été formées 1279 personnes appartenant dorénavant aux organismes PC cantonal, communaux et OPE. Et au début de cette année, le total était de 8140 personnes formées.

Matériel et véhicules

Bien sûr que la dotation en matériel suit l'accroissement des effectifs, et il serait fastidieux de citer tout le matériel remis aux divers organismes ou en réserve. Citons, toutefois, qu'entre le canton et l'OPL-Ville de Genève, dix-neuf véhicules polyvalents sont à disposition qui peuvent soit assurer le transport du personnel, soit être transformés très rapidement en ambulances. Et, naturellement, en temps normal, ils sont à disposition des divers services officiels.

Service d'hélicoptère

L'hélicoptère de la PC a été engagé 75 fois en faveur de la collectivité, notamment pour le transport des blessés. Il est aussi mis à disposition des chefs locaux pour la «reconnaissance» de leur communes respectives (réd.: pour avoir, à cette fin, pu utiliser l'hélicoptère, il nous est permis d'affirmer qu'il y a là un moyen extraordinaire de repérage).

Biens culturels

Le SCPC genevois étant directement chargé de la protection des biens culturels, des réalisations intéressantes sont en cours, grâce — entre autres — à l'achat de matériel de prise de vue, et deux projets de construction d'abris ont été présentés à la Confédération.

Organisation des secours lors de catastrophes en temps de paix

A juste titre, le directeur du SCPC genevois peut se réjouir de la promulgation par le Conseil d'Etat d'un règlement pour l'organisation des secours lors de catastrophes en temps de paix, dont il a été la cheville ouvrière. Et qui donne à la protection civile une place de choix comme on pourra s'en assurer alors que nous commenterons ce règlement dans une prochaine chronique.

En guise de conclusion, M. Ernest Reymann tient à dire combien lui est précieuse la collaboration des chefs locaux, qui depuis plusieurs années ont le privilège de pouvoir organiser les exercices de deux jours dans leurs communes respectives. Ce qui donne son vrai visage à la protection civile genevoise.

Canton de Neuchâtel

Chef de l'Office cantonal: M. André Laubscher

En guise d'introduction à son rapport annuel, le chef de l'Office cantonal neu-

châtelois se plaît à reconnaître que l'organisation de la protection civile, pour l'ensemble du canton s'est poursuivie harmonieusement en 1973 en fonction des trois principaux secteurs: construction des abris privés et des installations PC, instruction et dotation en matériel.

Abris privés et dispositifs PC

Sous cette rubrique, on constate que la construction des abris privés suit une courbe ascendante, et cela dans la presque totalité des communes astreintes. On note même un abri dans une commune non astreinte actuellement.

Le nombre des abris privés construits depuis 1953 s'élève actuellement à 2825. Ils permettent d'abriter dans les communes intéressées (dont 23 astreintes) 94 223 personnes, soit le 55,58 % de la population totale du canton de Neuchâtel.

A noter un projet d'abri public à La Chaux-de-Fonds pour 1210 personnes. En ce qui concerne les installations et dispositifs nécessaires aux organismes communaux et d'établissements un bon nombre sont terminés. Il s'agit de postes de commandement, du centre opératoire protégé Pourtalès et d'un poste sanitaire de secours à Neuchâtel. Et à La Chaux-de-Fonds de deux postes sanitaires de secours dont l'un au Nouvel hôpital. Puis de plusieurs postes sanitaires et de postes de commandements dans quelques établissements.

Instruction

A fin 1973, l'OCPC disposait d'un nombreux corps d'instructeurs cantonaux et communaux, s'élevant à 152 et se rapportant aux divers services.

En ce qui concerne les cours cantonaux l'accent a été mis sur la formation des «DéTECTEURS A». Quant aux cours communaux, il y en eut une trentaine, dont 27 au centre de Sugiez et 3 au centre régional du Locle. La plupart touchant les exercices annuels de deux jours, organisés soit par l'Office cantonal, soit par les villes de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et du Locle. Avec en plus des cours pour le personnel des OPE. Un tableau intitulé «Récapitulation générale» est extrêmement intéressant à consulter, car il fournit tous les éléments voulus quant à l'instruction des cadres, des spécialistes et du personnel, cela jusqu'à fin 1973. Ainsi, et en additionnant tout ce qui se rapporte aux OPL et aux OPE, on constate que le total des personnes instruites est actuellement de 3441 pour l'ensemble du canton de Neuchâtel. Ce qui nous paraît remarquable.

Le matériel suit...

Un effort a été fait en ce qui concerne le matériel afin qu'il coïncide avec le personnel instruit. Durant l'année 1973, toutes les communes astreintes ont, en effet, reçu du matériel varié, de même que des OPE. Détail intéressant, les postes sanitaires de secours à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds sont actuellement équipés en matériel et en lits et ils seraient en état de fonctionner en cas de catastrophe.

Canton du Valais

Chef de l'Office cantonal PC: M. Albert Taramarçaz

Le rapport de gestion rédigé par l'Office cantonal, après avoir rappelé quelques généralités et fait la liste des actes législatifs et des directives reçues l'an dernier, met en évidence ce qui a été fait dans le domaine de:

L'information

et de la façon suivante:

«L'information de la population s'est poursuivie avec la collaboration de l'OFPC, de l'USPC, de la Commission romande d'information, et de la presse. Une exposition commentée de PC a été organisée à Monthey dans les magasins «Placette SA» du 23 février au 4 mars sur le thème prévention, protection et moyens de lutte contre les catastrophes; cette exposition a été accompagnée de démonstrations quotidiennes.

Pour renforcer les moyens d'information par l'appui d'un organisme privé, une section valaisanne de l'USPC a été constituée le 7 décembre 1973.»

Organisation générale

Pour l'ensemble du canton on compte: 15 communes ayant des OPL avec tous les services, 43 avec services limités et 2 OPL intercommunaux avec services limités. Ce qui fait donc 60 OPL. En ce qui concerne les OPE, on compte: 3 grands OPE, 44 moyens et 31 petits. Le total étant de 78 OPE.

Ces chiffres montrent la diversité des tâches de l'OCPC, puisque toutes les communes et les OPE ci-dessus, en dehors de la Plaine du Rhône, sont disséminées dans un grand nombre de vallées qui constituent le «Vieux-Pays».

Abris privés et constructions

Même remarque pour ce qui touche aux abris privés, dont la liste nous est donnée ainsi: places protégées selon ITAP 1966 = 72 200; places protégées démunies de ventilation — abris de fortune = 52 000. Au total 124 200 places protégées.

Les installations et dispositifs pour les OPL et les OPE suivent aussi le mouvement et sont aménagés en fonction des possibilités.

Centre de Sierre et exercices de deux jours

Le Valais a le privilège de posséder le centre cantonal d'instruction de Sierre, ce qui facilite grandement les choses. Cela d'autant plus que le Conseil d'état a promu chef-instructeur M. Michel Karlen et responsable technique M. Georges Berthod, et que 27 instructeurs cantonaux ont été nommés après avoir suivi avec succès les cours fédéraux.

Enfin le rapport consacre plusieurs pages à la longue liste des cours d'introduction et aux exercices de deux jours. Par ailleurs, plusieurs exercices d'évacuation ont eu lieu dans le cadre de

l'«alarme-eau», et quelques milliers de personnes ont déjà suivi les cours d'introduction.

Canton de Vaud

Chef de l'Office cantonal: M. Benjamin Hennard

Le compte-rendu 1973 de l'OCPC donne d'emblée la mesure des diverses tâches qui incombent au chef de l'Office cantonal vaudois, lequel a œuvré dans le cadre du plan ORCA, de la Commission romande d'information, de celles des Biens culturels, d'étude pour la préparation de la défense civile, d'information et de gestion, ainsi qu'aux conférences des chefs des offices cantonaux et des chefs locaux vaudois.

Par ailleurs, il a pris part à l'application du plan ORCA à Payerne, et aux exercices «Armée — protection civile — population à Morges.»

Abris privés et dispositifs

Comme partout en Suisse, le nombre des abris privés va en augmentant, de sorte qu'à fin 1973 et pour l'ensemble du canton de Vaud, on en compte 6892 avec un total de places pour 275 356 personnes.

Si l'on sait qu'actuellement 63 communes vaudoises sont astreintes à la PC, on imagine ce que cela représente au point de vue construction de dispositifs. Au cours de l'an dernier, plusieurs de ces constructions ont été achevées, à savoir des postes de commandement, locaux d'attente, et réserves d'eau à Lausanne. D'autres de ces constructions sont en cours dont à Montreux le poste de commandement de l'OPL, et l'abri public de 1960 places, à Morges un centre opératoire protégé, de même qu'à Payerne.

Centres d'instruction cantonal et régionaux

On connaît toutes les difficultés que rencontrent les responsables vaudois PC en ce qui concerne la construction de centres d'instruction, et — une fois de plus — nous disons combien ils ont du mérite à «tenir le coup» et à faire l'impossible pour organiser des cours avec les moyens de bord. Voici ce que dit à ce sujet le rapport que nous analysons: «Centre cantonal d'instruction: les démarches sont en cours pour l'acquisition du terrain et l'étude de la construction sur le territoire de la commune de Gollion.

Centres régionaux d'instruction: Ville-neuve, les plans et la demande de subventions ont été approuvés par l'OFPC; Aubonne, la commune a acquis un nouveau terrain. Les études se poursuivent.»

Toutefois, malgré cette carence — et comme dit plus haut — une série de cours ont été mis sur pied et touchant surtout la formation des cadres, des instructeurs et des spécialistes (alarme et transmission, «détecteurs A», protection atomique-chimique, etc.).

Par ailleurs, le tableau des cours 1974 va encore plus loin dans cette voie.

Avec aussi un grand nombre de cours pour la formation des sanitaires et des exercices de deux jours pour les hommes de ce service.

En bref, et malgré un handicap certain dans un secteur primordial, le chef de l'OCPC vaudois, ses instructeurs et ses collaborateurs directs, aidés d'ailleurs par les chefs locaux, mettent tout en œuvre pour que le décalage avec les autres cantons de Romandie ne soit pas trop apparent. Tous ces efforts conjugués faisant que 1110 personnes ont tout de même reçu la formation de base jusqu'à ce jour.

Alors, chapeau...

Hommage à M. le Directeur Walter König

Lorsque paraîtront ces lignes, M. Walter König aura quitté depuis une ou deux semaines les hautes fonctions de directeur de l'Office fédéral de la protection civile. Mais, comme nous le connaissons, nous sommes persuadés que dans sa retraite, il continuera à s'intéresser à la protection civile, et à lire la revue de l'USPC. De sorte que, et si la chance veut qu'il jette un coup d'œil sur cette chronique romande, il saura que c'est non sans mélancolie que nous prenons congé de lui face à nos lecteurs. Etant entendu que, bien sûr, nous aurons eu (ou nous aurons) l'occasion de le faire mieux et dans un autre cadre. Pour l'heure, que M. W. König sache que nous gardons de lui le meilleur des souvenirs et que nous avons apprécié l'intérêt qu'il portait aux travaux de notre commission, alors même que souvent nous ne nous sommes pas gênés pour dire... ce qui nous semblait devoir être dit!

C'est une tranche importante de la protection civile suisse qui a marqué ses années directoriales — la tâche n'ayant pas toujours été facile pour lui — et nous disons notre reconnaissance à monsieur Walter König, tout en lui souhaitant une bonne retraite.

Pour la Commission romande d'information

le président: John Chevalier

